



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 23

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 04/07/2024

Date d'affichage : 12/07/2024

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

15 JUL. 2024

L'an **deux mil vingt quatre, le dix juillet, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL.

Étaient absents excusés : Mme Amandine MORENO, Mme Viviane PROVENZANO, M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Sébastien AMOUROUX, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, M. Thierry CAUSSE.

Procurations : Mme Amandine MORENO en faveur de M. Jean POLY, Mme Viviane PROVENZANO en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2024-081**

Domaine : 4.1 - Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : Approbation du bilan d'exécution des lignes directives de gestion (LDG) 2023.

Vu la loi du 19 août 2019 relative à la transformation de la Fonction publique,

Considérant qu'il convient de présenter le bilan d'exécution 2023 des Lignes Directives de Gestion à l'assemblée délibérante selon le tableau ci-annexé,

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. De prendre acte de la présentation du bilan des LDG 2023.
2. D'émettre un avis.
3. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 23 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

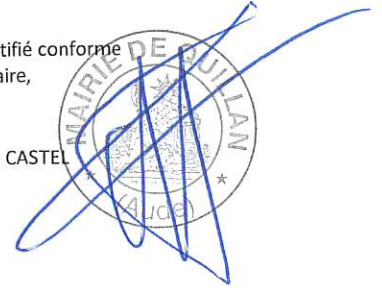
La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



LIGNES DIRECTRICES DE GESTION – BILAN ANNUEL – REVISION

Collectivité : VILLE DE QUILLAN

Date d'arrêté des LDG : 25.02.2022

BILAN ANNUEL : ANNEE 2023

Article 20 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires : « Un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels est établi annuellement, sur la base des décisions individuelles et en tenant compte des données issues du rapport social unique. Il est présenté au comité social territorial compétent. »

Nombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année	Hommes	Femmes
Avancement d'échelon	10	6
Avancement de grade	2	2

Nombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année	AVANCEMENT DE GRADES (mise d'effet au 1/01/2024)			
	Catégorie A		Catégorie B	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Filère administrative	0	0	0	0
Filère technique	0	0	1	0
Filère culturelle	0	0	0	0
Filère sportive	0	0	0	0
Filère médico-sociale	0	0	0	0
Filère PM	0	0	0	0
TOTAL				

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION – BILAN ANNUEL – REVISION

Nombre de fonctionnaires ayant continué au cours de l'année		Hommes	Femmes		
Promotion Interne		1			
Réussite à examen professionnel :					
- Ayant entraîné une « nomination stagiaire »		1			
- N'ayant pas entraîné une « nomination stagiaire »					
Réussite à concours :					
- Ayant entraîné une « nomination stagiaire »		1			
- N'ayant pas entraîné une « nomination stagiaire »					
PROMOTION INTERNE					
Nombre de fonctionnaires ayant continué au cours de l'année		Catégorie B		Catégorie C	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Filière administrative		0	0	0	0
Filière technique		1	0	1	0
Filière culturelle		0	0	0	0
Filière sportive		0	0	0	0
Filière médico-sociale		0	0	0	0
Filière PM		0	0	0	0
TOTAL					

TITULARISATION ET STAGE AU COURS DE L'ANNEE		Hommes	Femmes
Agents stagiaires titularisés à l'issue du stage		1	0
Prolongation de stage		0	0
Refus de titularisation		0	0
Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires		0	1
Agents contractuels Non permanents (déjà présents) nommés stagiaires		0	0
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires		0	0

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION – BILAN ANNUEL – REVISION

REVISION DES LDG :

Article 23 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires : « Les lignes directrices sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder cinq années. Elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure ». (Avis du Comité Technique/Comité social territorial, suivi d'un arrêté du Président ou Maire).

Les objectifs seront de nature à :

- Effectuer un point général sur les actions prévues : actions réalisées, actions reportées, actions annulées, nouvelles échéances...
- Prendre en compte des éléments sur les difficultés rencontrés et les leviers à activer (ex : document unique, pas de compétences en interne, faire appel à un intervenant extérieur)
- Mettre à jour / ajuster les LDG en fonction du projet de mandat
- Revoir les critères de sélection avancement de grade / promotion interne

Lignes directrices de gestion		Version arrêtée au		Revision du	
Actions à mettre en place	Politiques RH	Priorité	Échéance	Priorité	Échéance
<p>Révision du DUERP</p>				En cours	2024

Précisions complémentaires (éléments de contexte) sur les reports, annulations et ajouts d'actions :

.....

2024-081**Identifiant FAST :** ASCL_2_2024-07-15T14-23-24.00 (MI254357816)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20240715-2024-081-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** PERSONNEL COMMUNAL : Approbation du bilan d'exécution des lignes directives de gestion (LDG) 2023.**Date de décision :** Jul 15, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**
4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Fonction publique territoriale**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2024-081.PDF](#)**Préparé**

Date 15/07/24 à 14:23

Par [JORDAN Edouard](#)**Transmis**

Date 15/07/24 à 14:23

Par [JORDAN Edouard](#)**Accusé de réception**

Date 15/07/24 à 14:33